

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2024

N° 2024/05.03

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 mai, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 19/04/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain)

ABSENT : M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Objet de la délibération: TRAVERSEE DU BOURG – ETUDES RÉALITÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/01.01 du 20 janvier 2022 confiant la mission de réalisation d'une étude flash d'aménagement de la traversée du bourg réalisée au bureau d'études Réalité Urbanisme et Aménagement pour un montant de 10 800€HT.

Il présente les deux nouvelles propositions financières du bureau d'études Réalité pour les prestations suivantes :

1_ reprise de l'étude flash, modification de plan et fourniture d'un quantitatif à la CCMDL pour conversion en marché à bon de commande, : 2 950 € H.T.

2_ mission de maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement de la placette du coquetier et de la Place des Combattants, avec un seul temps d'étude, un seul dossier de consultation intégrant deux phases de travaux, et un suivi de travaux sur deux périodes distinctes : montant global de 9 500 € H.T., répartis à hauteur de 5 500 € pour 2024 et 4 000 € H.T. pour l'année suivante.

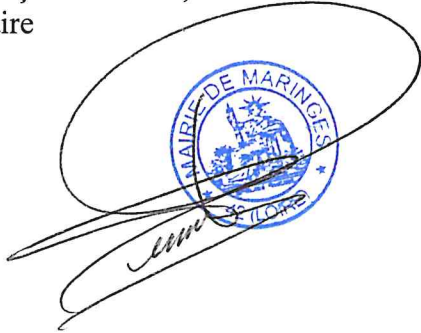
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT le bureau d'études Réalité pour les 2 missions détaillées ci-dessus dont 2950€HT pour la reprise de l'étude Flash et 9500€HT pour la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la placette du Coquetier et de la Place des Combattants.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Catherine PELLETIER,

